HISTORIC

http://www.historic.be/

Titre de l'article

Armoiries des Évêques de Namur (1884-1941)

Auteur

Chanoine Dr. Daniel Meynen

Date de publication

8 mai 2006

ARMOIRIES DES ÉVÊQUES DE NAMUR DE 1884 À 1941

Cet article fait suite au précédent, où nous avons présenté les armoiries des Évêques de Namur, de 1833 à 1883. De 1884 à 1941, seulement trois hommes se sont succédés sur le Siège épiscopal de Namur: Édouard Joseph Bélin (1884-1892), Jean-Baptiste Decrolière (1892-1899), et Thomas Louis Heylen (1899-1941), ce dernier réalisant le plus long épiscopat namurois jusqu'à ce jour.

A ces trois Évêques, titulaires du siège, s'ajoute un Évêque coadjuteur: Paul Justin Cawet (1929-1941), Évêque titulaire de Hemeria. Il ne succéda pas à son Évêque, Mgr Heylen, puisqu'il mourut le 16 octobre 1941, soit une dizaine de jours avant le décès de l'Évêque de Namur, le 27 octobre 1941.

Nous présentons ci-dessous les armoiries de ces quatre Évêques, telles que notre ami, Monsieur Jean-Paul Fernon, a bien voulu les dessiner, grâce à son ingéniosité habituelle. Ces armoiries sont accompagnées de documents explicatifs, ainsi que de quelques sources iconographiques, afin d'aider le lecteur dans sa découverte des blasons ici présentés.

ÉDOUARD JOSEPH ***BÉLIN*** *(1884-1892)*

- **armoiries:** d'azur à une main bénissante renversée de carnation issant d'une nuée d'argent mouvant du chef de l'écu et brochant sur un globe d'or chargé d'une croix pattée de gueules
- **devise:** DEUS ADJUTOR

© Jean-Paul Fernon

DOCUMENTS EXPLICATIFS

Le 23e Évêque de Namur, Mgr Goossens ayant été préconisé archevêque de Malines lors du Consistoire des Cardinaux du 24 mars 1884, le pape Léon XIII nomme, le 27 mars suivant, l'Abbé Édouard Joseph Bélin nouvel Évêque de Namur.

Né en 1821, l'Abbé Bélin est à cette époque Vicaire général et Doyen du Chapitre cathédral de son diocèse d'origine, le diocèse de Tournai, après avoir été pendant dix-sept ans curé-doyen de Châtelet.

Selon Prouveur (dans *Le Parchemin,* année 1994, page 370), les armes de Mgr Bélin sont: *d'azur à la main de Dieu bénissante de carnation brochant sur un besant d'or chargé d'une croix pattée de gueules, la main mouvant d'une nuée d'argent placée en chef de l'écu.*

La *Semaine religieuse du Diocèse de Namur,* une source qu'on peut qualifier d'*officielle,* donne la description suivante: *Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la Semaine religieuse en leur donnant la description exacte, en termes héraldiques, des armes de notre nouvel Évêque, Monseigneur Bélin, dont le sacre aura lieu mardi, 15 avril courant, à neuf heures, en l'église cathédrale de Saint-Aubain:* Champ d'azur, sommé d'un nuage d'argent et de sable à la main de carnation renversée, bénissant, et posée au centre sur un globe d'or à la croix pattée de gueules, avec la devise d'argent aux lettres de sable: DEUS ADJUTOR. (Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 36, 5 avril 1884, p. 568)

Comme on vient de le lire, la devise de Mgr Bélin est: *Deus Adjutor,* ce qui peut se traduire par *Dieu est mon soutien*. Monsieur Prouveur, par contre, a lu la fausse devise peinte sur le tableau de l'Évêché : *Opus Adjutor* (page 370).

Sources iconographiques:

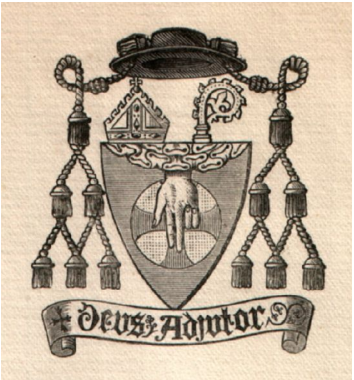

document officiel imprimé
où on lit *Deus Adjutor*

salle des portraits de l'évêché
où on lit erronément
Opus Adjutor

JEAN-BAPTISTE ***DECROLIÈRE*** *(1892-1899)*

- **armoiries:** d'argent à la croix ancrée de gueules; au chef d'azur chargé à dextre d'une étoile d'or
- **devise:** SPES NOSTRA SALVE

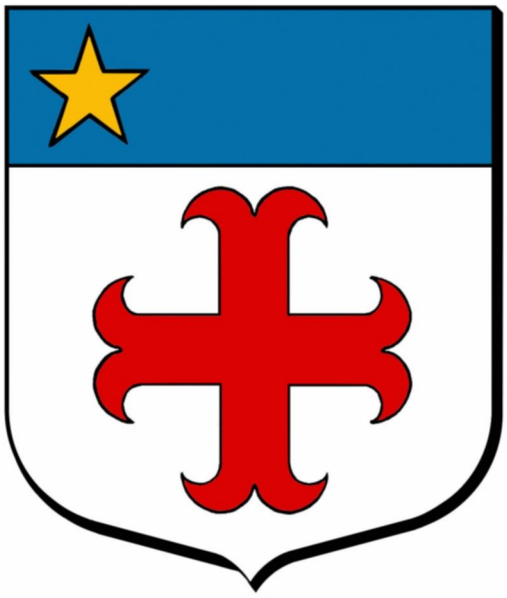

© Jean-Paul Fernon

DOCUMENTS EXPLICATIFS

Mgr Bélin décède dans la nuit du 6 au 7 février 1892. Deux mois plus tard, *Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Monsieur le Chanoine DECROLIÈRE, Président du Grand Séminaire de Tournai, est nommé Évêque de Namur.* (Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 36, 2 avril 1892, p. 561) *Le nouvel Évêque de Namur est né à Marchienne, en 1839; il a fait ses études au petit séminaire de Bonne-Espérance. M. le chanoine Decrolière est entré dans le sacerdoce il y a vingt-cinq ans à peine. C'est un honneur rare, mais justifié par d'amples mérites, de se voir appelé si tôt aux charges de l'Épiscopat.* (ibid., n° 37, 9 avril 1892, p. 577) Rappelons que, selon la législation actuelle (Code de Droit Canonique de 1983), les conditions requises pour être nommé Évêque, sont d'avoir cinq années de sacerdoce au moins, d'avoir atteint l'âge de 35 ans révolus, et enfin d'avoir une licence ou d'avoir été reconnu expert dans l'une des matières suivantes: Théologie, Droit Canon, ou Écriture Sainte.

Selon Prouveur (page 372), les armoiries de Mgr Decrolière sont: *d'argent à la croix alésée et patée de gueules, au chef d'azur chargé à dextre d'une étoile d'or;* et sa devise: *Spes nostra Salve.*

Dans les documents officiels, on lit: *Monseigneur Decrolière recevra la Consécration épiscopale, le 1er août, Fête de Saint Pierre-ès-Liens, des mains de S.E. Mgr Goossens, cardinal-archevêque de Malines, assisté de NN. SS. les évêques de Tournai et de Gand. Le nouvel évêque de Namur a choisi pour devise le* Salut, *le* cri d'espérance, *que l'Église adresse souvent à la Sainte Vierge, dans ses offices liturgiques, à cette époque de l'année:* Spes nostra salve! (Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 53, 30 juillet 1892, p. 837) *Le blason du nouvel évêque de Namur porte:* d'argent à la croix ancrée, alézée, de gueules, au chef d'azur chargé à dextre d'une étoile d'or. *Les armes de Mgr Decrolière se composent ainsi de deux parties, l'une, supérieure qui représente la Sainte Vierge en qui il a placé son espérance, l'autre, inférieure qui symbolise l'évêque espérant et s'abritant sous l'égide de sa céleste patronne.* (ibid., p. 838)

Sources iconographiques:

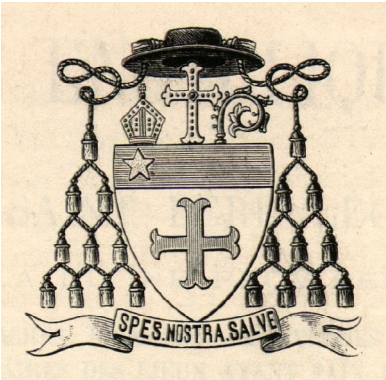

document officiel imprimé

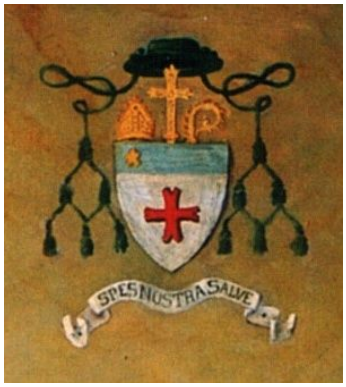

salle des portraits
de l'évêché de Namur

THOMAS LOUIS ***HEYLEN*** *(1899-1941)*

- **armoiries:** écartelé, aux 1 et 4 d'or à un serpent de sinople; aux 2 et 3 d'azur à une colombe d'argent; sur le tout, d'or à 3 chevrons de gueules (qui est Tongerloo)
- **devise:**
  PRUDENTER ET SIMPLICITER

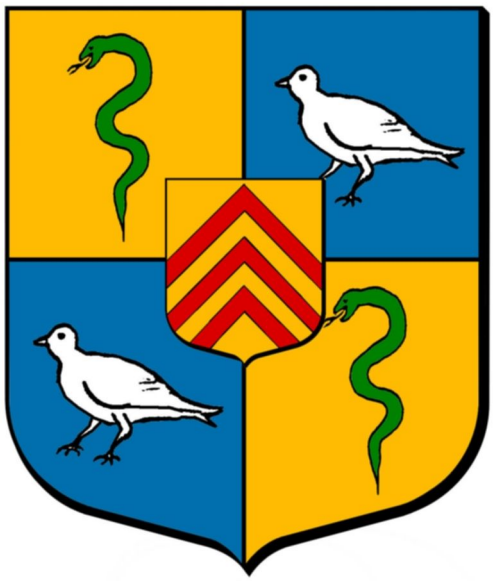

© Jean-Paul Fernon

DOCUMENTS EXPLICATIFS

Mgr Decrolière décède le *mardi 5 septembre 1899, à trois heures du matin, après une longue et pénible maladie, supportée avec le plus grand courage et une sainte résignation à la volonté de Dieu.* (Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 6, 9 septembre 1899, p. 81) A peine une quinzaine de jours plus tard, un nouvel Évêque est nommé par le Pape Léon XIII: il s'agit de l'Abbé régulier de Tongerloo, le Révérendissime Thomas Louis Heylen, de l'Ordre de Prémontré (cf. Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 8, 23 septembre 1899).

Adolphe Prouveur (page 438) donne cette description des armoiries du nouvel Évêque: *écartelé: aux I et IV d'or à une couleuvre de sinople ondoyante en pal; aux II et III d'azur à une colombe d'argent; sur le tout d'or à trois chevrons de gueules.* Et pour devise, il écrit: *Prudenter et simpliciter.*

La description officielle dit: *Notre nouvel Évêque a pris les armoiries suivantes:* Écartelé: au 1er et au 4e, d'or, à un serpent de sinople; au 2e et au 3e, d'azur, à une colombe d'argent. En surtout, les armes de l'abbaye de Tongerloo, qui sont d'or, à trois chevrons de gueule. *Devise:* Prudenter et simpliciter. (Semaine religieuse du Diocèse de Namur, n° 10, 7 octobre 1899, p. 145)

Un biographe, qui retrace les vingt-cinq premières années d'épiscopat de Mgr Heylen, écrit: *Sa devise marque:* Prudenter et Simpliciter, *norme bien belle qu'il traduit au vif en écartelant son blason: aux 1 et 4, d'or à un serpent de sinople; aux 2 et 3, d'azur à une colombe d'argent. Tel il sera: prudent comme un serpent, simple comme une colombe, d'après l'expression des Saintes Écritures. C'étaient ses anciennes armoiries d'Abbé de Tongerloo. Mais loin de sa chère abbaye, il ne l'oubliera pas; il broche au coeur de son blason épiscopal celui de Tongerloo:*

trois chevrons de gueules sur fond d'or." (J.E. Jansen, C.O.P. [Chanoine de l'Ordre de Prémontré], *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, Évêque de Namur,* Namur, 1924, p. 16)

Sources iconographiques:

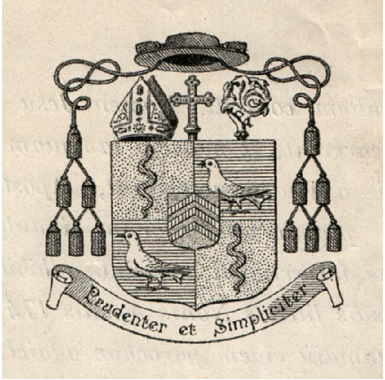

document officiel imprimé

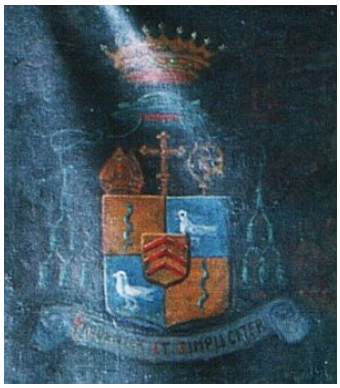

salle des portraits
de l'évêché de Namur

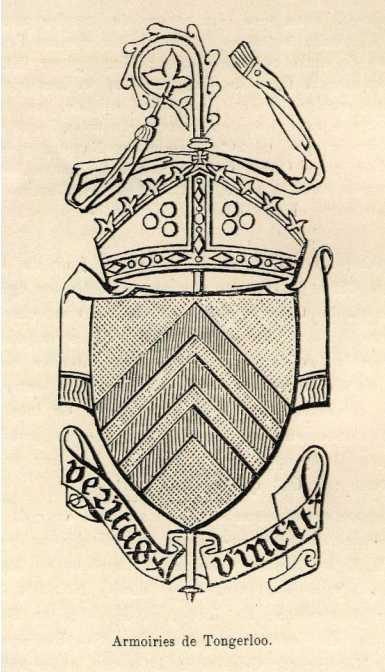

armoiries de Tongerloo
tirées du livre du Chanoine Jansen

présent offert à l'évêque
pour son jubilé épiscopal de 1924

PAUL JUSTIN ***CAWET*** *(1929-1941), Évêque coadjuteur*

- **armoiries:** tranché, au 1 burelé d'argent et d'azur et au 2 d'or plain; au lion brochant, de gueules sur le burelé et de sable sur l'or, la queue fourchue et passée en sautoir, lampassé et couronné d'or, armé de gueules, tenant entre ses pattes antérieures une clé en pal de gueules, le paneton d'or brochant au canton dextre du chef
- **devise:** SICUT QUI MINISTRAT

© Jean-Paul Fernon

DOCUMENTS EXPLICATIFS

Mgr Heylen étant devenu président du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux, et étant, par là même, souvent absent de son diocèse, il adresse au Pape, le 6 décembre 1928, une supplique pour lui demander un Évêque coadjuteur, qui pourrait l'aider dans sa tâche épiscopale. Mgr Heylen annonce à ses fidèles, le 23 janvier 1929, que le Pape Pie XI va nommer coadjuteur, l'Abbé Paul-Justin Cawet, jusque là Vicaire général du diocèse (cf. Semaine Religieuse, Bulletin du Diocèse de Namur, n° 5, 3 février 1929, p. 66-67).

Paul-Justin Cawet est *né à Houffalize, le 1er janvier 1866,* et a *gravi tous les degrés de la hiérarchie* (cf. Semaine Religieuse, Bulletin du Diocèse de Namur, ibid., pp. 68-70).

Selon Prouveur (p. 447), les armoiries de Mgr Cawet sont: *tranché: au 1 burelé d'argent et d'azur; au 2 d'or plain; au lion tranché de gueules sur sable, couronné et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, tenant une clé en pal de gueules, le paneton d'or posé en franc-canton et tourné vers la dextre.*

La description officielle donne: *Burelé d'argent et d'azur, tranché d'or, au lion brochant de gueules en chef, couronné et lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, de sable en pointe armé de gueules, tenant des pattes de devant une clef en pal de gueules, le panneton d'or brochant en franc-canton (...)* Devise: *«Sicut qui ministrat».* (La Semaine Religieuse, Bulletin du Diocèse de Namur, 10 mars 1929, pp. 145-146)

Nous présentons ci-dessous les dessins d'archives (voir A.Ev.N., B3) réalisés d'une part par Mr. A. Huart, d'autre part, par Mr. Claes.

Sources iconographiques:

document officiel imprimé

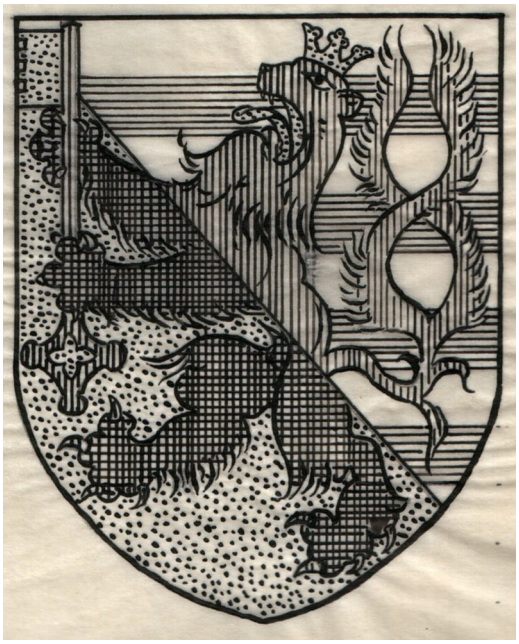

dessin original noir et blanc

dessin original de Mr. A. Huart

photographie d'une peinture de Mr. Claes

© Daniel Meynen, 2006